

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2019**

**A LA GRANDE SALLE D'EPESSES À 17H00**

(Ouverture à 17h00 - Clôture 19h00)

## TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
5. PRÉAVIS 16/2019 - BUDGET 2020	5
6. PRÉAVIS 13/2019 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DE LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE POMPAGE D'EAU DU LAC ET D'ALIMENTATION DE POMPES À CHALEUR POUR LES QUARTIERS DU PLATEAU DE LA GARE ET DE L'HÔPITAL DE LAVAUX	11
7. PRÉAVIS 15/2019 - CONSTRUCTION DE CONDUITES INDUSTRIELLES SUR LE PLATEAU DE LA GARE, CULLY	13
8. PRÉAVIS 17/2019 - STATION D'ÉPURATION (STEP) - CHAÎNE DE TRAITEMENT DES BOUES - RÉFECTION	15
9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	17
10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	19

M. Lionel Gfeller, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, ainsi qu'à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Stéphane Armenti du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, Mme Cécile Collet du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

## 1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	<b>7</b>
	Conseillers communaux selon la liste de présence	<b>50</b>
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Philippe Baehler, Raoul Baehler, Nicole Colliard, Pierre-Yves Delcourt, Nathalie Esseiva, Vivian Gaudin, Florence Gross, Patrice Humbert et Philippe Mäder	<b>9</b>
ABSENT NON EXCUSÉ	M. Simon Vogel	<b>1</b>

Au moment de l'appel, il y a 46 conseillers, puis 4 arrivées tardives.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il y a une petite modification dans la numérotation des points. Un numéro a été sauté : Le préavis 13/2019 devient donc le point 6. au lieu de 7. et les autres points sont décalés en conséquence.

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

**M. J.-L. Badoux :**

Page 10 :

2<sup>ème</sup> § :

« A côté de ces éléments....le revenu locatif..... est de Fr. 2'020.-xFr. 300.-=**Fr. 606'000.-** au lieu de Fr. 106'000.- pour les logements.... »

et dernière ligne : « Donc, sur 90 ans, Equitim .....**Fr. 66'000'000.-** au lieu de Fr. 66'000.-. »

3<sup>ème</sup> § :

« Si et comme il est mis.... on offre en définitive à Equitim **Fr. 50'000'000.-** au lieu de 40'000'000.- et à la fin de la phrase le montant de **Fr.14'588'000.-** est supprimé.

Le procès-verbal est accepté à la majorité.

Mme C. Fonjallaz est remerciée pour son travail.

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

##### ➤ **Mot du président :**

*« Je suis heureux que nous ayons pu organiser cette séance de conseil ici à Epesses.*

*Le choix de cette salle, c'est pour moi l'occasion d'un petit clin d'œil à mon parrain, qui a été municipal de l'ancienne commune d'Epesses.*

*Mais notre présence dans cette salle, qui n'est plus de première jeunesse, nous rappelle que nous avons plusieurs bâtiments sur notre commune fusionnée qui nécessitent des rénovations importantes et donc pour cela des moyens financiers. En tant que conseillers communaux, il est de notre devoir de communiquer cela à la population.*

*Je profite de ce temps de parole pour remercier tous mes présents et anciens collègues du bureau ainsi que notre secrétaire pour leur aide dans la préparation de cette soirée. Nous avons essayé de vous concocter un repas avec des mets les plus locaux possible ! Et je remercie également la municipalité qui a accepté de racler ce soir ».*

Acclamations.

##### ➤ **Votations fédérales et cantonale 2020**

9 février 2020, 3 objets :

- Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »
- Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)
- Election au Conseil d'Etat

et

17 mai 2020 - 27 septembre 2020 - 29 novembre 2020

##### ➤ **Date des prochaines séances du Conseil communal en 2020 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieux
02.03.2020	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
18.05.2020	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
29.06.2020	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
26.10.2020	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
04.12.2020	17h00	Salle à fixer et repas

Le Président précise que la séance du Conseil a été fixée au 26 octobre 2020 afin d'éviter qu'elle ait lieu en période de vendanges.

##### ➤ **Une communication-rappel du Préfet :**

A l'attention des commissions et des conseillers :

Leurs rapports concernant les préavis doivent être tenus au secret jusqu'à la tenue de la séance du Conseil.

**5. PRÉAVIS 16/2019 - BUDGET 2020**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. N. Potterat**

Il revient sur les recommandations de la Commission des finances au point 3 de leur rapport et en conclusion, propose d'accepter le préavis 16/2019 tel que présenté.

**Le conseiller/la conseillère est prié-e d'indiquer la page, le chapitre, le no. de compte, au moment de sa question**

S'il y a des amendements, ils seront mis au vote à la fin des discussions sur les chapitres

Le Président passe le budget chapitre par chapitre par rapport à la brochure :

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - P. 12-16**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

**2. FINANCES - P. 17**

La discussion est ouverte.

**M. J. Potterat :**

P. 17 - Service financier - Compte 220.452.010 Péréquation - Dépenses thématiques

Il aimerait savoir à quoi correspondent les dépenses thématiques et comprendre la différence qu'il y a entre le budget 2020 et les revenus 2018. Il y a une énorme différence.

**M. Y. Sesseli, boursier :**

Les dépenses thématiques, c'est tout ce qui concerne les dépenses que la commune investit dans les routes, les infrastructures et principalement les forêts. Et puis c'est mis en ligne par rapport à notre capacité financière au niveau de nos impôts. Les chiffres varient quand c'est par exemple pour les routes où en tout et pour tout entre les investissements et les charges de fonctionnement, on arrive à Fr. 1'800.- d'investissement. Pour ce qui est du transport il y a Fr. 390.- et pour tout ce qui concerne les forêts (pas les chiffres). Finalement l'Etat de Vaud prend en compte le dépassement. On investit moins sur les coûts de nos infrastructures de base, les forêts, les routes principalement qui ont un gros impact par rapport à ça, ce qui fait que la part cantonale diminue.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

### **3. DOMAINES ET BÂTIMENTS - P. 18-33**

La discussion est ouverte.

**M. B. Padrun :**

p. 21 - Pl. de la Gare 6 - Contesse- Compte 34110.322.300 Intérêts passifs. A quoi correspondent ces intérêts passifs pour le bâtiment ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Ce sont des frais déjà engagés dont ceux de démolitions.

**M. Y. Sesseli :**

Les frais d'intérêts passifs sont basés sur le montant à l'actif au bilan à la fin de l'année et il est prévu qu'on ait déjà investi dans la démolition. Un certain montant a déjà été réinvesti dans le bâtiment Contesse, donc il y aura une charge d'intérêts qui est déjà comptabilisée.

**Mme J. Potin :**

P. 23 - Bâtiments Grandvaux - Place du Village 7 - Hôtel du Monde - Compte 34302.314.100 Entretien courant

Elle signale que la tour blanche de l'hôtel du Monde est toute sale et qu'il serait nécessaire de la repeindre.

**M. G. Hauert, Municipal :**

C'est prévu en 2020.

**M. J. Cuénoud :**

p. 22 - Bâtiments Epresses - Corniche 24 - Anc. Maison de commune - Compte 34201.423.100 Revenus locatifs -Appartements

A quoi correspond l'augmentation ?

**M. G. Hauert, Municipal :**

C'est dû à la location de M. C. Rosset.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

### **4. TRAVAUX - P. 34-41**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

### **5. INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES - P. 42**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

## **6. POLICE - P. 43**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

## **7. SÉCURITÉ SOCIALE - P. 44**

La discussion est ouverte.

### **Mme Ch. Lavanchy :**

P. 44 - Service social communal et intercommunal - Compte 710.365.540 Etude préliminaire quartier solidaire.

Il y avait un montant en 2019 et il n'y a rien en 2020. Qu'en est-il ?

### **M. JC Schwaab, Municipal :**

C'est une étude que nous avons fait réaliser à « Quartier solidaire ». C'est un projet qui est mis sur pied dans de nombreuses communes par Pro Senectute. L'idée de ce projet est d'activer les associations, voire de créer des associations pour faciliter la vie des résidents d'un certain âge. A long-terme, avec le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie, le canton de Vaud va devoir faire face, ce n'est pas le seul, à ce qu'on appelle un tsunami gris, c'est-à-dire des personnes de plus en plus âgées dont il faudra bien s'occuper. Pour ces personnes, il y a une solution qui peut paraître assez simple et qui n'est généralement pas la plus adéquate, c'est d'ouvrir des places d'EMS, mais on sait que c'est beaucoup plus avantageux pour les personnes concernées et pour les collectivités publiques que ces personnes puissent rester à domicile. Au début de la retraite, au début de ce qu'on pourrait appeler « la vieillesse », c'est clair qu'on a encore la possibilité d'avoir des activités associatives, de se déplacer, de voir ses voisins, d'aller dans les commerces puis à partir d'un certain âge ça devient de plus en plus difficile. On constate dans une commune comme la nôtre qu'il y a beaucoup d'habitants d'un certain âge, que cette part de population âgée est plus élevée que dans d'autres communes et que ça peut poser un problème à long terme.

Alors dans ce contexte, Pro Senectute a mis sur pied dans de nombreuses communes des projets pour activer les réseaux associatifs, d'abord dans les quartiers, maintenant dans divers villages. Près de chez nous, Lutry vient de commencer et Paudex et Pully ont des projets qui marchent très bien. Alors la Municipalité a demandé une étude préliminaire pour savoir s'il y avait un besoin d'un tel projet pour notre commune et si oui, qu'est-ce que ça pourrait coûter ? Pro Senectute a fait cette étude avec le montant qui était au budget de l'année passée. Ils ont rencontré de nombreuses organisations actives au niveau de l'aide aux seniors dans notre commune, l'Entraide familiale, le Trait d'union, etc. pour faire un petit peu l'état des lieux, voir s'il y avait des besoins, des demandes de soutien ou si au contraire tout allait bien et qu'il n'y avait pas besoin de lancer un projet tel que « Quartier solidaire ».

L'étude arrive à la conclusion que ce serait une très bonne chose de le faire mais elle arrive aussi à la conclusion que ce serait assez cher de le faire. Vu le prix assez conséquent que demanderait Pro Senectute, la Municipalité a juste pris connaissance de ce rapport extrêmement intéressant mais pour l'instant elle n'a pas pris de décision ultérieure.

Tout cela pour dire que le travail est fait du côté de Pro Senectute et puis que la réflexion est encore en cours du côté de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**8. SERVICES INDUSTRIELS - P. 45-47**

La discussion est ouverte.

**Mme Ch. Lavanchy :**

P. 47 - Service électrique - Compte 820.331.130 - Amort. oblig. - Crêts Leyron

L'amortissement obligatoire était Fr. 12'100.- les années précédentes et là il est à Fr. 1'200.-. Est-ce une erreur ou il est juste ?

**M. Y. Sesseli, boursier :**

C'est juste car le prêt arrive à son terme et c'est ce qu'il reste à payer.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur les sujets suivants :

**TOUTES LES ANNEXES :****RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - P. 48-50**

*17h35 - Arrivée de Mme Stefanie Brander et de M. Urs Marti*

**Mme M. Janeiro :**

Au vu d'un plan climat qui est censé être en préparation, elle n'en voit aucune ligne dans le budget, ni dans le chapitre. Comment, selon ce plan climat, les montants ont-ils été alloués et qu'en est-il ?

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Oui effectivement, on a des postulats sur le plan climat et on va travailler sur ce sujet avec la Commission du développement durable. Dès le moment où il y aura un besoin financier, un préavis sera présenté et cela apparaîtra au budget.

*17h50 - Arrivée de M. Daniel Gay*

**M. J.-L. Badoux :**

P. 50 - Budget 2020 - 3 Domaines et bâtiments

Il est inquiet de voir l'importante baisse des revenus et si l'on s'arrête sur la récapitulation du budget, on voit que le poste « Domaines et bâtiments » à lui seul génère une perte de revenu d'env. 4 Mio. Est-ce qu'on peut l'expliquer en grande ligne sans rentrer complètement dans le chapitre « Domaines et bâtiments » ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

C'est tout simplement la vente du terrain au collège des Monts Fr. 1'550'000 et la ferme des Capochons Fr. 800'000.-.

**Mme L. de Palma :**

En lisant la dernière recommandation du rapport de la Commission des finances, ça l'a fait doucement rigoler et elle la relit : « *Enfin la Commission des finances estime qu'une augmentation d'impôt devra probablement à nouveau être opérée rapidement. Les décomptes effectifs des charges cantonales au printemps 2020 permettront d'évaluer cette nécessité sur la base d'éléments concrets et d'initier une communication au besoin.* ».



Au moment du vote de l'arrêté d'imposition 2020, elle avait posé la question : pourquoi est-ce que suite à ce transfert de charges de l'AVASAD, on ne gardait pas simplement le taux d'imposition qu'on avait plutôt que de le baisser pour évidemment le remonter au prochain arrêté!

Suite à cela, ses questions et remarques :

- Il y a un certain nombre de communes qui n'ont pas baissé leur point d'imposition suite à ce cadeau cantonal. Donc en fait, on n'aurait pas été dans l'illégalité de le faire.
- Elle pose la question, dommage que son collègue, M. Ph. Mäder ne soit pas là, de se dire mais finalement notre canton qui se gausse de résultats extraordinaires de budget incroyable et tout, est-ce qu'il n'est pas finalement en train de faire reporter toutes sortes de charges sur les communes qui ont de plus en plus de peines en fait à créer leur budget ?
- Il semblerait qu'il y ait une série de communes sur la Côte qui se sont regroupées pour interpellier le canton à ce niveau-là et de regarder dans quelles mesures par le biais de l'UCV, on pourrait influencer sur le canton et qu'il, plutôt que d'annoncer tout le temps des résultats mirifiques, les répartisse aux communes.
- Est-ce qu'une réflexion dans ce sens va être faite en vue de la prochaine demande d'augmentation d'impôt qui ne manquera pas d'arriver.
- C'est une réflexion par rapport à la communication future que la Municipalité va faire. Si on avait pu bénéficier au début de législature d'un programme de législature, il aurait été plus facile d'expliquer aux concitoyens pourquoi il est absolument nécessaire d'augmenter les impôts, à quoi ce serait utilisé et comment ils seraient bien gérés.

Donc, c'est son petit coup de gueule de ménagère mais elle espère que cela sera entendu et elle aimerait bien ouvrir un petit peu la discussion parce que souvent quand il y a l'arrêté d'imposition, effectivement, c'est trop tard pour parler de quoi que ce soit. Donc elle aimerait bien entendre un peu l'avis de ses collègues des autres groupes sur cette question afin qu'il puisse y avoir aussi un petit échange sur ce sujet.

#### **M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Il avait été très clair lors de la votation de baisser ce 1,5 point. Le canton monte son impôt de 1,5 point pour payer les 75 Mio de l'AVASAD. Les communes s'étaient engagées auprès du Conseil d'Etat de normalement baisser leurs impôts de 1,5 point. Plusieurs communes ont profité de cette situation, parce que comme ce n'est pas une augmentation votée par les conseillers, la population n'a pas la possibilité de faire un référendum. Donc c'est un petit peu un forçage qu'elles ont fait. Il rappelle que dans les journaux pas mal de communes se sont fait retoquer par les conseillers communaux qui ne voulaient pas baisser ce 1,5 point suite à la demande des municipalités en question.

Comme on a monté les impôts de 3 points l'année passée, la Municipalité a estimé que c'était plus transparent par rapport à la population d'accepter de baisser le 1,5 point vu que le canton augmente le point d'impôt de 1,5 de son côté. On ne va pas payer moins d'impôt, ce sera la même chose. Simplement si on l'avait gardé, on aurait payé 1,5 point de plus à la commune.

On verra d'ici 1 ou 2 ans quel est le besoin car on n'a pas encore le résultat de l'augmentation de l'impôt de 3 points puisque les rentrées 2019 sont en cours.

#### **Mme V. Hill :**

Elle trouve intéressant ce que Mme L. de Palma a dit par rapport au canton et elle se demande si la commune va explorer cette voie-là ?

Il est clair qu'il y a un équilibre qui n'est pas facile à trouver pour que la commune se porte bien ainsi que le canton, mais aujourd'hui c'est le canton qui est bénéficiaire. Est-ce qu'il serait envisageable que les communes agissent de concert auprès du canton pour revoir cette situation ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

L'UCV et l'AdCV sont en grandes discussions et tractations avec le Conseil d'Etat afin qu'il reprenne le 100% de la facture sociale à sa charge, d'ici peut-être en 2022. A ce moment-là il y aura un point d'impôt imposé et obligatoire aux communes, mais on est en train de le négocier entre 27 ou 17 points d'impôt. Le canton voudrait appliquer 27 points et les communes n'aimeraient en donner que 17 au canton. On n'est pas prêt d'arriver au bout mais c'est exactement ce qui va arriver pour que les communes n'aient pas ce soucis de factures sociales chaque fois, soit à toujours avoir des impôts encaissés une année avant puis avoir la répercussion l'année suivante.

On est entré en grande discussion mais ça prend du temps !

**M. V. Friderici :**

La question préopinante : est-ce que la commune de Bourg-en-Lavaux avait rejoint le mouvement des communes de Crans-Céligny et Rolle pour une pression mise sur le Conseil d'Etat par rapport à l'aspect constitutionnel de la facture sociale ? En fait, il est vrai que le débat ne peut pas avoir lieu que dans les communes sur cette question-là, et puis les communes n'ont aucune marge de manœuvre et que cette tentative pourrait être une pression mise sur le canton dans le cadre de ces négociations.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

On ne fait pas partie de l'AdCV, association qui regroupe plus spécialement des communes de la Côte comme Rolle, Nyon, etc. En fait l'AdCV et l'UCV sont en discussion ensemble auprès du Conseil d'Etat. Certainement qu'elles font pression ensemble, mais il ne sait pas exactement maintenant à quoi en sont les démarches.

**Mme N. Pfeiffer :**

Pour répondre à la préoccupation de sa collègue, si on décide un jour de relever encore les points d'impôts, dans quel planning idéal pourrait-on avoir une fois une discussion ouverte ensemble à ce sujet ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Comme mentionné, on a relevé les impôts il y a une année mais on ne peut pas venir vers la population toute les années avec une augmentation.

Avec cette augmentation de 3 points, env. Fr. 900'000.- vont entrer dans l'escarcelle cette année. Donc, on attend quand même d'avoir le résultat de 2019 avant de rediscuter.

En 2020, si on se rend compte que cela ne va pas du tout, on va certainement revoir la situation.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe aux points suivants :

**IMPUTATION INTERNES - P. 51-54****TABLEAUX DES CHARGES ET REVENUS - P. 55-58**

- CHIFFRES - P.55-56

- GRAPHIQUES - P. 57-58

**TABLEAUX DE RÉSULTAT - P. 59****TABLEAUX DES AMORTISSEMENTS- P. 60-61**

**TABLEAUX D'ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES - P. 62****TABLEAU DES EMPRUNTS COMMUNAUX - P. 63****PLANS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS - P. 64-68**

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

**BUDGET 2020 - ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAUX - ASCL - P. 70-77**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 16/2019 tel que présenté :

**CONCLUSIONS**  
**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 16/2019 de la Municipalité du 28 octobre 2019 ;  
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**  
à l'unanimité

**d'approuver le budget 2020 tel qu'il est présenté**

Le récapitulatif du budget 2020 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	36'935'000
Charges totales	CHF	38'823'900
Excédent de charges	CHF	1'888'900

Marge d'autofinancement **positive** : CHF 190'900.

**6. PRÉAVIS 13/2019 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DE LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE POMPAGE D'EAU DU LAC ET D'ALIMENTATION DE POMPES À CHALEUR POUR LES QUARTIERS DU PLATEAU DE LA GARE ET DE L'HÔPITAL DE LAVAUX**

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**Mme Ch. Ostorero :**

Elle lit les conclusions et propose de modifier le préavis 13/2019 comme suit :

**Point 2a.**

2a. d'amortir l'investissement relatif à l'étude du développement d'un système de pompage d'eau du lac et d'alimentation de pompes à chaleur **conjointement avec le coût d'investissement en cas d'accord par le Conseil communal. A défaut, d'amortir ce montant par le budget de fonctionnement 2021 ;**

au lieu de :

2a. d'amortir l'investissement relatif à l'étude du développement d'un système de pompage d'eau du lac et d'alimentation de pompes à chaleur **par annuités égales de CH 13'300.- sur 10 ans au maximum (chapitre 84 à créer), la première fois au budget 2021 ;**

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

**Mme V. Hill :**

Elle lit les conclusions et rejoint l'amendement proposé par la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

**M. Y. Rey :**

Dans les conclusions du rapport de la Commission des finances, il lui semble qu'il y a une erreur de zéro sur la prise d'eau du lac Fr. 4'5000'000.-. Dans le budget, la ligne indique Fr. 4'500'000.-. Il lui semble qu'il y a un zéro de trop et ça risque de faire cher. (C'est corrigé)

Un autre point l'interpelle. C'est que cette ligne s'imbrique avec le projet du chantier de la gare. On voit qu'on n'a pas tellement de marge de manœuvre. Est-ce qu'on est vraiment dans quelque chose de réaliste ?

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

On n'a pas le choix. Donc c'est réaliste dans le sens que ou bien on y arrive ou alors on ne le fera pas du tout. On travaille effectivement énormément pour avancer très vite sur ce dossier et on a un peu anticipé, par rapport au crédit d'étude, pour essayer d'être prêt notamment pour faire ces forages dès que les chantiers seront assez avancés.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'amendement de la Commission des finances :

**Point 2a.**

2a. d'amortir l'investissement relatif à l'étude du développement d'un système de pompage d'eau du lac et d'alimentation de pompes à chaleur **conjointement avec le coût d'investissement en cas d'accord par le Conseil communal. A défaut, d'amortir ce montant par le budget de fonctionnement 2021 ;**

L'amendement est accepté à l'unanimité

Le Président passe au vote le préavis 13/2019 amendé :

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

vu le préavis N° 13/2019 de la Municipalité du 28 octobre 2019 ;  
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

à l'unanimité

1. d'octroyer un crédit d'étude relatif à l'élaboration de la planification énergétique territoriale pour un montant de CHF 46'000.- HT ;
  - 1a. d'amortir l'investissement relatif à l'élaboration de la planification énergétique territoriale par le biais de la subvention cantonale de CHF 20'000.- au maximum puis par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 42), la première fois au budget 2021 ;
2. d'octroyer un crédit d'étude relatif au développement d'un système de pompage d'eau du lac et d'alimentation de pompes à chaleur pour un montant de CHF 133'000.- HT ;
  - 2a. d'amortir l'investissement relatif au développement d'un système de pompage d'eau du lac et d'alimentation de pompes à chaleur **conjointement avec le coût d'investissement en cas d'accord par le Conseil communal. A défaut, d'amortir ce montant par le budget de fonctionnement 2021 ;**
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

#### **7. PRÉAVIS 15/2019 - CONSTRUCTION DE CONDUITES INDUSTRIELLES SUR LE PLATEAU DE LA GARE, CULLY**

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

#### **M. Ch. Currat :**

Dans le préavis soumis, il y a 2 éléments distincts :

- la poursuite des travaux sur les conduites d'eau sur la place de la gare à Cully dont un forage dirigé sur le sud
- et à côté de cela le forage dirigé en lien avec projet de pompe à chaleur « lac ». L'exécution de ce forage est lui conditionné bien sûr avec l'acceptation future par le Conseil du crédit d'investissement y relatif.

Il lit les conclusions et propose d'amender le préavis 15/2019 comme suit :

**Point 2a. - ajout :**

2a. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de CHF 858'000.- HT **par la participation contractuelle des partenaires tiers et le solde** par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 461), la première fois au budget 2022 ;

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

**M. L. Regamey :**

La Commission ad hoc a posé la question : pourquoi les forages de la pompe à chaleur étaient dans ce préavis et pas dans le futur préavis de la pompe à chaleur en question ? On lui a répondu que c'était surtout pour gagner du temps lors des demandes de soumissions et en cas d'acceptation de ce futur préavis qui sera présenté sans doute au mois de mars 2020 lui a-t-on répondu. Voilà pourquoi ces 2 forages sont dans le préavis 15/2019.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 15/2019 tel que présenté :

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote l'amendement de la Commission des finances :

**Point 2a. - ajout :**

2a. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de CHF 858'000.- HT **par la participation contractuelle des partenaires tiers et le solde** par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 461), la première fois au budget 2022 ;

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 15/2019 amendé :

**CONCLUSIONS**  
**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis n° 15/2019 de la Municipalité du 4 novembre 2019 ;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**  
à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction des conduites industrielles sur le plateau de la Gare ;
  2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 858'000.- HT pour l'adaptation et la reconstruction des conduites industrielles sur le plateau de la Gare et 1 forage dirigé de 400 mm ;
- 2a. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de CHF 858'000.- HT **par la participation contractuelle des partenaires tiers et le solde** par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 461), la première fois au budget 2022 ;

3. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 518'000.- HT pour la réalisation de 2 forages dirigés de 250 mm pour le passage des conduites du système de pompage au Lac et d'alimentation de pompes à chaleur pour autant que le crédit d'investissement soit accordé par le Conseil communal ;
- 3a. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation de forages dirigés pour le système de pompage d'eau au Lac et d'alimentation de pompes à chaleur de CHF 518'000.- HT par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 84 à créer), la première fois au budget 2022 ;
4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les Communes (LC).

## **8. PRÉAVIS 17/2019 - STATION D'ÉPURATION (STEP) - CHAÎNE DE TRAITEMENT DES BOUES - RÉFECTION**

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

### **M. B. Rufi :**

Il s'excuse personnellement auprès de M. R. Bech, Municipal, parce qu'il a remercié Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, alors que c'est M. R. Bech qui leur a donné toutes les informations relatives à ce préavis.

La Commission des finances attire l'attention, contrairement aux 2 autres préavis où c'était vraiment des investissements axés sur le futur qui sont vraiment du développement au sens de la commune et des éléments indispensables, qu'ici il s'agit aussi d'un élément indispensable mais on peut considérer que c'est simplement de l'entretien qui est réparti sur un certain nombre d'années parce que ça représente des montants importants.

Avec cet investissement, on prolongera la durée de vie de la station d'épuration y compris les investissements à venir tels qu'ils figurent dans le préavis d'environ 20 ans, peut-être un peu plus. Les investissements à venir sont aussi de caractère indispensable, notamment le premier qui va venir certainement l'année prochaine.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 17/2019 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

### **M. S. Dubois :**

Il donne une précision géographique. Dans le rapport de la Commission ad hoc, il s'agit du quartier de Chercotte qui est après le Tronchet sur la route de Grandvaux et qui pourrait peut-être un jour être relié.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 17/2019 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

**M. P.-A. Fontannaz :**

Il y a quelques années, on lisait dans la presse l'intention du canton de Vaud d'éliminer le nombre de stations d'épuration potentiellement en reliant les villages de la Riviera sur celle de Vevey ou de Lausanne.

La décision à prendre qui va perdurer au moins 20 ans laisserait sous-entendre que cette supposition de déconnection de la station est abandonnée ?

**M. R. Bech, Municipal :**

Il peut confirmer qu'on a obtenu une confirmation du canton que la station d'épuration de Cully resterait en activité en tout cas pour les 20 prochaines années. Tôt ou tard, parce que matériellement il est extrêmement difficile soit de se relier à Lutry qui est presque saturée, soit de se relier à Villeneuve puisque c'est un projet en vue qui va être fait mais pas avant 25 ans. Et d'autre part, la STEP de Cully est une station d'épuration qui est parfaitement dans les normes tant en terme de bassins inversant qu'en terme d'efficacité d'épuration. C'est une des STEP qui est bien reconnue par le canton, donc aucun souci, le canton lui a confirmé que la STEP de Cully n'est pas du tout en danger de fermeture.

**Mme N. Pfeiffer :**

Est-ce que la STEP, quand elle sera refaite, permettra d'évacuer les polluants comme les nano particules, etc. ?

**M. R. Bech, Municipal :**

On parle de l'évacuation des micropolluants qui sont d'actualité. La station d'épuration n'est pas équipée et ne sera pas équipée pour l'élimination des micropolluants puisque pour cette élimination il faut qu'il y ait par rapport au bassin d'évacuation au lac Léman, au minimum un bassin d'habitants de 24'000. Donc nous n'aurons pas l'obligation d'évacuer les micropolluants dès lors qu'on a un bassin de population qui n'est pas suffisamment important et à l'inverse un bassin de réception qui permet déjà de beaucoup diluer les micropolluants.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote du préavis 17/2019 tel que présenté :

**CONCLUSIONS**  
**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 17/2019 de la Municipalité du 28 octobre 2019 ;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**  
à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des installations de la chaîne de traitement des boues de la station d'épuration ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'230'000.- hors taxes ;



3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7, de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des installations de CHF 1'230'000.- sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 61'500.- par année (chapitre 460), la première fois au budget 2021.

## 9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

### M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

- Il remercie les conseillers d'avoir accepté le budget 2020.
- Concernant la motion 5G, vu le travail très chargé de la Municipalité, ce préavis sera présenté lors de la séance non pas du 2 mars 2020, vu la charge de travail, mais le 18 mai 2020. Il rappelle que la loi permet d'aller jusqu'au 30 juin 2020 avant que cela soit voté.
- Pour information, les rentrées fiscales 2019 sont nettement meilleures que celles de 2018, voire même légèrement au-dessus du budget. On n'est pas encore le 31 décembre mais on reçoit tous les mois des avis du canton qui sont fort réjouissants.
- L'année 2019 est vraiment une année très importante pour Bourg-en-Lavaux puisque le 18 novembre dernier le Conseil a accepté le préavis 12/2019 pour le PPA de Cully gare qui a été et restera certainement très longtemps le plus important pour le développement de la commune.

#### Remerciements :

- Aux Président, conseillères et conseillers pour leur engagement pour la commune et pour l'intérêt porté à tous les nombreux projets proposés par la Municipalité pour garantir une qualité de vie agréable à toute la population.
- Aux membres des différentes commissions, Cogest et Cofin, pour l'excellente collaboration entretenue tout au long de l'année.
- A M. Yves Sesseli, boursier, pour sa disponibilité et sa présence ce soir.
- Au greffe, à Mme Sandra Valenti, aux chefs de service, MM. P. Favey et B. Jaquet ainsi qu'à tout le personnel communal qui permet de faire de Bourg-en-Lavaux une commune où il fait bon vivre.
- A l'huissier, M. P.-A. Genton, qu'on pourrait bientôt surnommer l'homme à tout faire, toujours disponible, à effectuer les diverses tâches qui lui sont confiées.
- A ses collègues de la Municipalité pour l'excellent travail et la bonne humeur qui règne dans les séances du lundi matin entre autres.

C'est avec grand plaisir que les membres de la Municipalité ont accepté de fonctionner comme « racleurs » pour la raclette qui sera servie tout-à-l'heure.

Il souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à leurs familles de joyeuses et lumineuses fêtes de Noël et bien sûr ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

Pour sa part, il se réjouit de partager les moments de convivialité qui vont suivre.

Acclamations.

*18h20 - Arrivée de M. J. Micol*

**M. Raymond Bech, Municipal**

Il remercie pour l'acceptation du préavis 17/2019. Il constate avec un certain soulagement que certains des projets qu'il soumet déchainent moins de passion que d'autres. C'est rassurant quelques fois.

D'autre part, il s'associe bien entendu aux remerciements de M. le Syndic pour la bonne collaboration avec les conseillères, les conseillers, tous les collaborateurs de la commune et souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

**M. Jean-Paul Demierre, Municipal**

Il se rallie à ses collègues pour présenter ses meilleurs vœux.

Une communication :

Le 6 janvier 2020, le parking de la gare sera fermé au stationnement. Suite à la demande générale d'avoir une certaine homogénéité, voire unité dans les parkings pour le stationnement dans tous les villages de la commune de Bourg-en-Lavaux, un tout ménage sera envoyé avec le nouveau plan de stationnement et toutes les indications pour le macaron, les régimes, etc.

**Mme Nicole Gross, Municipale**

Elle s'associe à ses préopinants pour les remerciements. Elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec la Municipalité, le Conseil et les Commissions. Pour 2019, elle n'a pas eu beaucoup de préavis à présenter.

La commune de Bourg-en-Lavaux a fait 2 médailles à Label Or Terravin, une 2<sup>ème</sup> place pour le Calamin et une 4<sup>ème</sup> pour le Villette dans le concours final de Terravin qui s'appelle les lauriers de platine. Alors ceci est grâce aux vigneron, aux œnologues et aux conseillers communaux de l'ancienne et de la nouvelle législature qui ont fait confiance à la Municipalité en votant la rénovation des caves. Elle les remercie vivement.

Elle souhaite de très belles fêtes de fin d'années et tous ses vœux de bonheur et de santé pour l'année 2020.

**M. Georges Hauert, Municipal**

3 communications :

- Au printemps, il y eu une demande de préavis pour l'achat de places de parc à Villette à Fr. 180'000.-. Ces places de parc ont été achetées par un privé pour Fr. 200'000.-. Donc l'affaire est close.
- Grandvaux : en 2018, on avait passé un crédit de Fr. 175'000.-pour reprendre la part de BTE qui est dans le parking du Bougnon, mais une vigneronne a acheté le domaine et le garage pour Fr. 300'000.- le tout.
- On est en train d'étudier le déplacement de l'administration communale dans le bâtiment de l'ancienne préfecture à Cully. Dans ce bâtiment on ne peut faire que des bureaux et on est en train d'étudier la façon de le faire et on viendra avec un préavis au mois de mai 2020.

Il souhaite aux conseillers et à leurs familles tous ses bons vœux de fin d'année et une heureuse année 2020 et il remercie les conseillers pour leur confiance et la bonne humeur au travail.

**Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale**

Un grand merci d'avoir soutenu ce crédit d'étude et elle espère vivement que l'année prochaine on sera en mesure de creuser pour aller chercher de l'eau au lac.

Déroulement du chantier du plateau de la gare :

- Début janvier 2020, le plateau de la gare sera fermé. Au préalable les parents des élèves du collège des Ruvines seront informés par une circulaire pour l'accès des enfants au collège des Ruvines. Aménagement de trottoirs et passage balisés.
- Mi-janvier 2020 la commune construit les collecteurs.
- A partir de mi-février, les entreprises de la Fondation Equitim viendront commencer à se mettre en place pour creuser le parking souterrain et le sous-sol du futur bâtiment communal.

En parallèle :

- Le 13 décembre 2019, la mise à l'enquête publique pour le bâtiment CFF immobilier sera ouverte. Ce bâtiment sera proche de la gare actuelle.
- En janvier 2020, la société Rives de Lavaux mettra à l'enquête publique le bâtiment qui devrait être tout au fond côté ouest du plateau de la gare juste avant les vignes.
- Dans le courant de l'année prochaine, le concours Contesse étant terminé, ce projet sera mis à l'enquête publique.
- Les entreprises se réunissent régulièrement depuis qu'on a pris la décision du 18 novembre 2019. Il y a 22 personnes autour de la table qui discutent pour se mettre d'accord de la mise en place du chantier de la place de la gare.
- Une séance d'information au public est prévue avec le canton qui finance le projet ferroviaire et les CFF prévu début janvier 2020.

Elle souhaite tous ses meilleurs vœux pour une belle fin d'année et une heureuse année 2020.

#### **M. Jean Christophe Schwaab, Municipal**

Il n'a pas de communication particulière et se joint aux remerciements et aux bons vœux de ses collègues.

### **10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

La discussion est ouverte.

#### **M. J.-L. Badoux :**

A la route de Puidoux, qui longe l'autoroute depuis Pra Grana jusqu'à Puidoux, il avait été aménagé provisoirement des places de parc et quand on a remplacé le collecteur des conduites d'eau du ch. de Chauderon en octobre 2019, elles ont été supprimées. Mais 2 semaines plus tard, elles ont été rétablies. Est-ce que ces places de parc vont rester de manière durable ?

#### **M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Ces places avaient été supprimées parce qu'elles étaient provisoires pour les travaux de Chauderon. Beaucoup de personnes se parquaient sur ces emplacements qu'elles trouvaient pertinentes. Elles ont fait une pétition. Suite à cela, on a fait la demande à la DGMR qui a validé ces places avec quelques aménagements de sécurité et puis normalement ces places sont pérennes.

#### **M. J. Micol :**

Lorsque la commune de Villette avait accordé permis de construire pour un certain nombre de villas au-dessus de la station de l'autoroute, c'était conditionné au fait qu'il y aurait un parking d'échanges qui serait construit. Il avait déjà évoqué ce dossier il y a un ou 2 ans et il n'est pas encore réapparu. On vient d'apprendre que le parking à Villette a été racheté à Fr. 200'000.- par un privé, la commune en avait offert Fr. 180'000.-, pour 12 places, donc Fr. 15'000.- la place.

Pour le parking qu'on a voté lors de la dernière séance, la place coutera environ Fr. 60.000.-. Ça le laisse songeur.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

C'est du temps de son prédécesseur, M. Porta, que le permis de construire avait été accordé avec comme condition la construction d'une place de parc échanges. Aujourd'hui, les bâtiments sont construits sans ce parking. On a effectué des recherches pour prouver cela mais cela ne figure nulle part. Malgré la possibilité de toujours construire un parking de 40 places relativement bon marché avec du gazon, ce projet est en standby vu la situation financière de la commune.

Par rapport au prix des places à Villette à Fr. 15'000.-, il a été spécifié lors de la séance du Conseil du 18 novembre 2019 qu'il y aurait un peu plus de 60 places souterraines construites. Ce n'est pas le même prix !

**Mme de L. Palma :**

Concernant les places de parc sur la route de Puidoux, la question de M. J.-L. Badoux, elle croit que c'est elle qui avait posé la question à l'époque en demandant si on pouvait remettre ces places. Elles sont très bien faites et signalées et très utiles parce qu'elles ralentissent la circulation et puis il y a relativement peu de gens qui utilisent cette route de Puidoux comme itinéraire de délestage, parce qu'effectivement ça ne déleste pas des masses depuis qu'il y a ce dispositif. Donc merci d'avoir fait le nécessaire.

3 Questions de citoyens :

- Le parking à Cully va fermer le 6 janvier 2020. Qu'en est-il de l'écopoint de Cully ? Où est-ce qu'il sera déplacé.
- Serait-il possible d'aménager le triangle de verdure sur le rond-point de Cully ?
- Est-ce qu'on a des nouvelles sur le magasin supermarché qui serait susceptible de s'installer dans le bâtiment de la gare et qu'est-ce qu'il en est des discussions avec Label pour le transit vers le Bourg de Cully, ainsi que l'éclairage par le passage sous voie de la gare et le trottoir sous le tunnel, etc. ?

**M. R. Bech, Municipal :**

S'agissant de l'écopoint, il va être déplacé juste devant la limite du chantier et il sera à peu près entre l'entrepôt le long des voies et la barrière actuelle qui délimite l'ancien bâtiment. Donc il est provisoirement en place. On est en train d'étudier l'installation d'un écopoint définitif ailleurs.

**Mme N. Gross, Municipale :**

Le rond-point : pour l'instant on laisse cet espace en verdure.

On essaye de venir dans l'écologie, c'est pour cela qu'on a laissé pour l'instant de la prairie. Il était aussi question de faire peut-être un parc à vélo, ou un parc à motos.

On est train d'étudier de ce qu'on va faire avec cet espace, mais pour l'instant, le rond-point est laissé en prairie.

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

Le supermarché : la direction régionale des CFF va rencontrer LABEL vendredi 13 décembre 2019 pour leur présenter le projet de ce rez-de-chaussée. Le supermarché prévu ne fera que la moitié de la surface car ils n'ont pas trouvé de chaîne qui voulait venir pour occuper toute la surface du rez-de-chaussée et la 2<sup>ème</sup> partie n'est encore pas attribuée. On entend que ce serait Denner.

**Mme L. de Palma :**

Est-ce que la Coop va rester à sa place ? C'est également la question qu'on lui a posée.

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

La Coop : elle ne peut y répondre car elle n'a pas l'information à ce jour.

Les passages vers le Bourg, la place de la gare et la liaison vers le village : des aménagements sont prévus. Une fois qu'on aura conclu les questions techniques sur la pompe pour l'eau du lac, ils pourront démarrer dès que les travaux des CFF arriveront à terme, c'est-à-dire en 2022.

**M. Ch. Currat :**

Suite à la question de M. J. Micol sur le Champs Delessert, il avait posé la question il y a quelque temps et on lui avait répondu qu'il y avait aussi un problème par rapport à des infiltrations et à des nappes d'eau qui seraient en-dessous.

Est-ce que le problème est purement financier ou est-ce qu'il y a un problème technique, ou est-ce que ce problème technique rend le problème financier d'autant plus aigu ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

En effet, il y a 2 choses : une source qui est utilisée uniquement pour les vignes qui ne pose pas de problème et les conduites d'eau de Lausanne passant là-dessous. Si on voulait faire quelque chose, ce serait assez compliqué parce qu'il faudrait certainement quelque chose d'étanche. Comme dit, on pourrait faire le parking en gazon, mais ce n'est pas possible.

**M. M. Cardinaux :**

Garage au parking du Bougnon, Grandvaux, il lui semblait que la commune avait un droit de préemption sur le rachat de ce garage et qu'un préavis avait été soumis il y a quelques mois et qu'on avait accepté le rachat de cette partie de garage !

**M. G. Hauert, Municipal :**

Effectivement on a un droit de préemption mais au prix du marché. Un autre acheteur était en lice mais il s'est désisté. Ça été remis en vente et une vigneronne a proposé Fr. 300'000.- pour ce local et le domaine. Ce qui fait qu'on ne s'est pas aligné.

**M. Ch.-H. Duboux :**

Il a constaté la disparition d'un point d'éclairage en applique à l'entrée du Crêt-Dessous à l'intersection du sentier de Creyvavers et du chemin de l'Ouchette. Est-ce que cela est temporaire pour des raisons par exemple d'éclairage pour les fêtes d'année ou il y a une autre raison. La nuit, ça fait un trou noir et pour la sécurité des uns et des autres, il est important d'avoir un éclairage à cet endroit.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

On a eu des problèmes d'éclairages de Noël au Crêt-Dessous et ils sont censés être réglés. Il faudra qu'on aille voir sur place et puis effectivement si c'est à tort qu'il a disparu on le remettra.

Quoiqu'il en soit, on vous présentera bientôt un préavis sur la refonte complète de l'éclairage public à Epesses où certains points seront redéfinis.

**M. J.-L. Badoux :**

Il revient sur une partie de la route de Puidoux, sur la zone dont on ne sait pas trop qui est propriétaire ou qui est responsable de l'entretien, quoique il n'y pas longtemps la commune avec beaucoup d'acuité a ramassé les feuilles mortes. Tous les matins, contrairement à ce que dit Mme L. de Palma, les gens sortent de l'autoroute à Chexbres, prennent la piste de Puidoux et puis reprennent l'autoroute à Belmont pour éviter le ralentissement entre Chexbres et Belmont récurrent. A ce sujet, il rend attentif que c'est un vrai circuit de courses, les voitures roulent très vite

voire trop vite et entre le virage de la cabane des scouts du Rio de l'Enfer et le stand de tir, on a bientôt des plantes sauvages de près de 2 m. d'hauteur au pied du mur.

Il aimerait savoir si ce bout de route appartient à commune de Bourg-en-Lavaux et si par sécurité, toujours, on pourrait enlever cette végétation sauvage ?

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Il faut qu'on regarde sur le plan où c'est exactement, parce qu'il y a effectivement une partie qui appartient à la commune et une partie au canton. Si elle est au canton, on leur suggérera de faire le nécessaire et si c'est la commune, on le fera.

**Mme N. Pfeiffer :**

Une remarque positive pour répondre à ce triangle des Bermudes qui serait une prairie au rond-point de Cully. Il y aussi des citoyens qui aiment bêtement la prairie, des coins un peu bucoliques dans nos villages et qui n'ont pas forcément le besoin, comme elle fait partie de ceux-là d'ailleurs, d'avoir forcément des aménagements, des buissons et elle ne sait pas quoi partout. Finalement un coin de prairie ce n'est pas plus mal.

**M. O. Genoud, 1er vice-Président :**

Il est heureux de constater que notre commune offre une grande attractivité pour des ressortissants, notamment valaisans, qui viennent en villégiature durant la semaine, et il espère que ces ressortissants valaisans deviendront très vite des contribuables qui contribueront à l'effort commun fiscal pour l'avenir de la commune.

*Acclamations.*

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Il donne quelques petits points d'organisations :

- L'apéritif sera servi au fond de la salle, pendant ce temps, le bureau dressera les tables pour le souper.
- Le Président demande également à la Municipalité de passer vers lui pour se faire retoquer (prendre une toque) pour la raclette.
- On aura droit en début et en fin d'apéritif à deux morceaux de cor des alpes. Le Président remercie déjà les trois musiciens pour leur prestation.

Pour finir, il souhaite à chacune et chacun d'entre vous un heureux temps de l'Avent ainsi que de belles fêtes de fin d'année.

Il souhaite également un joyeux anniversaire à son collègue M. Charles-Henri Duboux.

Le Président clôt l'assemblée à 19h00

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz

Epresses, le 18 février 2020